mosphère était bien différente de celle qui a la forme et les dimensions voulues, pourvu régnait l'an dernier. Nous qui venons de la Nouvelle-Écosse sommes particulièrement heureux de voir que c'est notre ministre (M. Winters) qui dirigera la délégation qui doit visiter les pays méditerranéens en vue d'accroître nos ventes dans cette région.

J'ai entendu avec plaisir le ministre expliquer le mode de fabrication de ces bâtonnets de poisson. Je sais qu'on se demande souvent ce que sont ces bâtonnets de poisson. L'explication a été claire et brève, et je crois que tous ceux qui, au pays, liront le discours du ministre se feront une meilleure idée de ce produit, ce qui accroîtra les ventes d'autant. Il nous semble que la production de ces bâtonnets de poisson fera beaucoup pour relever la consommation de poisson.

Je me souviens qu'il y a deux ans, lors du débat sur les mêmes crédits, je m'étais grandement alarmé des répercussions qu'aurait la perte d'engins de pêche, surtout d'embarcations et de pièges à homards.

Je me souviens qu'en cette occasion les représentants de tous les partis ont signalé le besoin d'une forme quelconque d'assurance ou d'un programme d'indemnisation. L'an dernier, quand la Chambre a été saisie des crédits, juste avant la fin de la session, nous avons eu très peu de temps pour discuter la question; c'est tout juste si nous avons pu remercier le ministre de l'adoption de ce programme. Je dois dire que, même si le programme était envisagé avec une certaine appréhension, comme c'est habituellement le cas de tout nouveau programme, j'ai constaté, après avoir parlé aux pêcheurs de ma circonscription, qu'ils l'acceptent de plus en plus et le trouvent très utile. Avant la fin du débat, je saurais gré au ministre de nous donner une idée du nombre de pêcheurs qui ont réclamé cette protection et une idée de ceux qui ont réclamé une indemnisation à l'égard de pertes qu'ils ont subies. A mon avis, dans une économie d'entreprise libre, la meilleure façon de procéder est d'établir un programme d'indemnisation. Je sais que l'idée plaît à bon nombre de pêcheurs de ma circonscription et qu'avec le temps la plupart d'entre eux voudront se faire protéger de cette facon.

Je songe au programme d'assurance, surtout en ce qu'il a trait aux bateaux et aux cages à homard. Peut-être le ministre nous dirait-il plus tard quel succès remportent les nouvelles cages métalliques pour le homard. Je sais que les pêcheurs croyaient d'abord que le homard n'entrerait pas dans la cage à moins qu'elle ne soit fabriquée de lattes de bois. Je crois maintenant comprendre que le homard n'est pas aussi exigeant et qu'il

qu'il contienne l'appât nécessaire. Je sais qu'on a tenté des expériences et j'aimerais qu'il dise au comité si ces expériences ont été fructueuses ou non et s'il est possible d'abaisser le coût de ce piège métallique au point qu'il rivaliserait avec le piège fait de lattes.

Si je parle du homard en particulier, c'est que la circonscription de Shelburne-Yarmouth-Clare, que j'ai l'honneur de représenter, fait un fort commerce de homard. Pendant la saison de la pêche au homard, soit du 1er décembre au 31 mai, on prend environ 10 millions de livres de homard dans ma circonscription, pour l'expédier ensuite aux États-Unis. Les pêcheurs en retirent un revenu net d'au moins 4 millions de dollars; ce sont des fonds nouveaux qui arrivent au pays. On me pardonnera peut-être d'ajouter que c'est dans cette circonscription de la Nouvelle-Écosse qu'on fait le plus fort commerce de poisson, quant au volume et à la valeur des ventes, de toutes les circonscriptions de la province.

Quand j'ai pris la parole lors de l'examen des crédits du ministère des Pêcheries en d'autres occasions, j'ai signalé l'anomalie qui existait sur le littoral oriental de la Nouvelle-Écosse par suite de l'existence de deux limites, savoir la limite de trois milles à l'égard des petits chalutiers de toutes les autres nations sauf la nôtre, et la limite de douze milles à l'égard de nos propres chalutiers; il y a effectivement une étendue d'eau, partant de la limite de trois milles à la limite de douze milles, à l'intérieur de laquelle se trouve une réserve de neuf milles pour les pêcheurs de tous les pays, sauf le nôtre. J'ai discuté la question avec les fonctionnaires du ministère; j'ai lu à ce sujet et je me suis renseigné sur les difficultés relatives aux eaux territoriales. J'espère que les études qu'on poursuit en ce moment permettront de régler ce problème de façon que nos pêcheurs ne soient pas placés dans la situation désavantageuse où ils se trouvent en ce moment. En d'autres termes, il semble que nous devrions tous nous en tenir soit à la limite de douze milles, soit à celle de trois milles.

Il y a une autre question qui se pose toujours lorsqu'il s'agit de petits chalutiers. Les pêcheurs côtiers se plaignent toujours du gaspillage que causent les petits chalutiers. Je le sais, on m'a dit, dans le passé, que ces pertes n'étaient que de 5 ou de 10 p. 100, mais les pêcheurs me disent qu'elles atteignent parfois 50 p. 100. J'ignore comment on peut établir ces pertes. Les mailles plus grandes dont on se sert vont assurément apporter de l'amélioration. Je comprends que l'utilisation de ces mailles est en grande partie volontaire; au entre dans un piège en métal, si ce dernier mieux de ma connaissance, il n'existe au-